

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 02 Novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le deux novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIHUS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry LEVASSEUR, Maire.

Etaient présents : Mrs. LEVASSEUR Thierry, RABACHE François, RIMBERT Alain, LERAILLE Xavier, BATICLE Jean-Louis, TANGHE Jean-Luc.

Mme MOITTIE Odile.

Etaient absents excusés : , Mme. DEFROCOURT Angélique donne pouvoir à Mr. RIMBERT Alain, Mme. THOMAS Elisabeth donne pouvoir à Mr. LEVASSEUR Thierry, Mr. WATTEZ François.

Secrétaire de séance : Mme. MOITTIE Odile.

Adoption du compte rendu de la séance du 14 Septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 14 Septembre 2018 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Délibération concernant la révision des prix des travaux d'assainissements non collectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la décision de s'informer sur l'aspect juridique de cette situation, une demande a été faite par mail auprès de l'union des maires de l'Oise.

Un retour par mail nous ai parvenus indiquant que seul deux solutions sont aujourd'hui envisageable :

- Soit l'entreprise envoi les factures de SPEE TRAVAUX à chaque administré concerné,
- Soit la commune prend à sa charge la totalité des deux révisions.

Pour rappel, concernant la première tranche, le taux varie de 0.008 % à 1.50 %. et pour la seconde tranche le taux est supérieur à 3%.

Le montant total de cette révision pour la première tranche est de 3 272,77€ HT, soit 3 600,05€ TTC pour 26 installations. Pour la seconde tranche, le coût estimé serait supérieur à 5 500€ TTC pour 16 installations.

Monsieur le Maire a également organisé une réunion le mardi 23 octobre 2018 en Mairie, en présence de Monsieur LECORFF, représentant la société AMODIAG, Monsieur CORBILLON représentant la société SPEE TRAVAUX, Monsieur LEFEBVRE, représentant le SPANC de la CCPV, Monsieur RABACHE 1^{er} adjoint et Monsieur RIMBERT, 2^{ème} adjoint.

Monsieur LECORFF évoque le manque de temps (plus d'un an pour les premières factures) afin de justifier de l'oubli d'appliquer les révisions aux factures, et informe Monsieur le Maire que la société AMODIAG ne participera pas financement à résoudre cette situation.

Au vue des faits, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité que la commune de LIHUS prenne en charge le montant total des deux révisions de prix, concernant les 42 installations.

Délibération pour création d'un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural)

Eu égard aux délibérations favorables relatives à la création d'un PETR du Grand Beauvaisis exprimées par la Communauté d'Agglomération de Beauvais (CAB) et les trois Communautés de Communes, de l'Oise Picarde (CCOP), du Pays de Bray (CCPB) et de la Picardie verte (CCPV), et en tant que membre de cette dernière,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des considérants exposés, lors du Conseil Communautaire, en date du 28 septembre 2017,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un PETR.

Délibération pour approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service de distribution pour l'année 2017

Le SIEAB a fait parvenir en Mairie son rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

Le Maire signale que notre commune a confié les compétences alimentation en eau potable et défense incendie au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de l'Agglomération Beauvaisienne (SIEAB).

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et se déclare informer sur la qualité et le prix du service d'eau potable et l'approuve à l'unanimité.

La séance est levée à 20 heures 05 minutes.

<i>Numéro</i>	<i>Objet de la Délibération</i>
<i>20</i>	<i>Délibération concernant la révision des prix des travaux d'assainissements non collectifs</i>
<i>21</i>	<i>Délibération pour création d'un PETR (Pôle d'Équilibre Territorial Rural)</i>
<i>22</i>	<i>Délibération pour approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service de distribution pour l'année 2017</i>